

La Base Aéronavale de Lanvéoc Poulmic

Communique

« Sur la route départementale D63 qui mène de Tal-ar-Groas à Lanvéoc, un véhicule léger grille le feu rouge au seuil de la piste de la Base Aéronavale Navale de Lanvéoc-Poulmic alors qu'un aéronef est en finale pour un atterrissage. Surpris par l'apparition soudaine du véhicule, le pilote a dû effectuer une manœuvre d'évitement et remettre les gaz pour ne pas percuter le véhicule... Sans le sang-froid et la réactivité du pilote, cet incident aurait pu avoir des conséquences dramatiques. »

Le franchissement des feux routiers situés au niveau des seuils de piste 23 et 05 (respectivement positionnés sur la voie communale n°6 et la route départementale n°63) génère un risque important pour les avions et les hélicoptères utilisant la piste. Les feux ont pour objectif d'assurer la sécurité aérienne tout comme la sécurité des usagers de ces deux routes. De plus en plus d'infractions sont constatées (plus de 150 en 2019) et elles sont passibles d'une contravention de classe 4 (perte de 4 points sur le permis de conduire et une amende forfaitaire de 135€). Il est de la responsabilité de chacun d'entre nous, pour la sécurité de tous, de faire preuve de la plus grande prudence à l'approche des seuils de piste et de respecter les feux de signalisation qui les indiquent.

